



Informations et Tarifs 2026 proposés aux structures affiliées au Syndicat National d'Apiculture

1) Abonnement à L'Abeille de France

En 2026, nous proposons à vos adhérents 2 types d'abonnement à L'Abeille de France.

a) L'Abeille de France en version papier distribuée par la Poste

- Abonnement à l'Abeille de France de janvier à décembre 2026 pour une livraison en France métropolitaine + version numérique offerte.

Tout abonné à la version papier recevra également gratuitement la version numérique de la revue si son e-mail nous a été communiqué.

Rappel : un même e-mail ne peut pas être utilisé par plusieurs adhérents.

b) L'Abeille de France en version numérique consultable sur un ordinateur, téléphone, tablette

Attention pour souscrire à ce type d'abonnement, une adresse mail pour chaque adhérent est obligatoire.

Rappel : un même e-mail ne peut pas être utilisé par plusieurs adhérents.

2) Formules pack

Chaque adhérent à jour de sa cotisation SNA peut souscrire à l'une des formules pack avec ou sans abonnement à L'Abeille de France, et selon les tarifs suivants :

ATTENTION : Les formules pack ne peuvent pas être divisées.

a) Formule pack Bronze comprend :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en Responsabilité civile apicole à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Bronze : 0,45 € / ruche.

b) Formule pack Argent comprend :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit. +

L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit +

l'accès aux webinaires du SNA.

+La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Argent : 1,75 € / ruche.

c) Formule pack Or comprend :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête+

Inondation + Vol + Détérioration à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de détention et d'emplacement de ruches (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri sur demande de l'adhérent).

Montant de la cotisation formule pack Or : 3,50 € / ruche.

Retrouvez les documents officiels sur le site du SNA,

- Assurances apicoles : <https://www.snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/>
- Étiquetage et l'écocontribution : <https://www.snapiculture.com/mentions-obligatoires-miels/>
- Vos attestations assurance + écocontribution dans votre espace personnel sur www.apiconnect.fr pour les adhérents qui ont souscrit à un des packs (bronze, argent ou or)

RECOMMANDATIONS

Quelle que soit la formule d'assurance choisie, vous devez déclarer sur l'appel de cotisation le même nombre de ruches que celui qui figure sur la dernière déclaration de détention et d'emplacement de ruches –faite en ligne ou par Cerfa 13995*04. Le récépissé qui vous est fourni suite à votre déclaration est une pièce essentielle en cas de sinistre. N'oubliez pas qu'en cas de modification significative du nombre de ruches (supérieure à 10%) en cours d'année, vous êtes tenu de compléter votre assurance.

Important :

La garantie cesse le 31 décembre, si vous tardez à répondre vous ne serez plus assuré entre le 1^{er} janvier et la date de réception par le trésorier de votre règlement.

En cas de sinistre, **le distinguo est fait entre la ruche** (caisse + fond + toit +...) **et l'essaim**. La ruche est remboursée **150 €** et l'essaim d'abeilles **100 €**. Si une ruche est vandalisée et renversée, l'essaim meurt de froid mais la ruche est intacte : remboursement de l'essaim : 100 €. L'essaim meurt de froid et la ruche est fendue en deux : remboursement de 250 €. Pas de distinction entre ruche et ruchette

Conduite à tenir en cas de sinistre :

- Déclaration à faire par mail ou par courrier au SNA, au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la découverte du sinistre ramené à 2 jours pour les vols, à **Abeille de France 5 rue des artisans 37300 JOUE LES TOURS** – contact@labeilledefrance.fr :
- Formalités et délais à respecter page 28 des conditions générales d'assurance.